

**SAINT MARTIN D'OLLIERES**

**Arrêté n° 3**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

**Le Maire**  
**de SAINT MARTIN D'OLLIERES,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° DCM\_2025\_11 du 24 juillet 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°1 du 10 février 2026 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 27 janvier 2026;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. JUNG Julien</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	ancienneté

**Total des agents promouvables : 2**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 063-216303768-20260609-AI\_2026\_03-AI



Fait à SAINT MARTIN D'OLLIERES, le 09 juin 2026

Le Maire,



Damien GAUDRIAULT  
Maire de Saint Martin d'Ollières

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :